

FRC. 1

[Custine]

9039

Case  
FRC

16862

# APPERÇU RAPIDE

DE LA POSITION

DE LA FRANCE,

*A l'époque de la prétendue coalition des  
Souverains de l'Europe contre sa Cons-  
titution.*

26 Août 1791.

---

LA déprédation des finances, portée à son comble, n'avoit laissé d'autre moyen au gouvernement, que celui d'assembler les Etats-Généraux du royaume. Les Communes, depuis long-temps gémissantes sous le poids d'une longue oppression, possédoient en France, à l'époque de cette Assemblée, la moitié des richesses immobilières du royaume, & plus des trois quarts des richesses mobilières. Comment penser que près de vingt-quatre millions d'hommes, possédant cette masse de fortune, voudroient se soumettre aux

A

THE NEWBERRY  
LIBRARY

conditions dégradantes que les nobles & le clergé avoient imposées à des Communes sortant de la servitude , possédant à peine quelque fortune immobilière , à l'époque de la tenue des derniers Etats-Généraux ?

Depuis cette époque , de nombreuses provinces réunies , toutes administrées , imposées de manières diverses , quelques-unes même séparées du royaume par une barrière qui les rendoit étrangères au reste de la France , avoient conservé plus ou moins de la liberté dont elles jouissoient avant leur réunion.

Par-tout , des parlemens avoient usurpé un pouvoir qui , sans la convocation des Etats - Généraux , auroit anéanti l'autorité royale.

Le clergé s'étoit constamment refusé à partager les charges de l'Etat. Après avoir tout promis lors de la première Assemblée des Notables , elle ne fut pas plutôt séparée , qu'il mit la plus grande opiniâtreté à s'opposer aux propositions faites dans les Assemblées provinciales , pour lui faire partager les charges publiques.

C'est dans un tel état de choses , lorsqu'une Constitution étoit demandée par la généralité des cahiers des Communes , lorsque plusieurs cahiers de la Noblesse formoient la même demande , lorsque leur généralité vouloit la réforme de nombreux abus , qu'une grande majorité de cette noblesse , que les riches bénéficiers du clergé se sentant peu disposés à faire des concessions , au lieu de coopérer , volontairement & en commun , à la réforme de tant d'abus ; au lieu de se réunir aux Communes pour obtenir le redressement des griefs dont elles se plaignoient , ont montré la volonté de la résistance la plus opiniâtre & la moins calculée.

Les bons esprits , frappés de l'exaltation qu'excitoit

dans les têtes une conduite si peu réfléchie, si propre à aigrir les Communes, ne purent réussir à changer le plan formé par les deux premiers Ordres. Aussi, dès cet instant, leur destruction fut-elle résolue. Ce plan exécuté presque aussitôt que formé, ne pouvoit, en effet, éprouver aucune résistance. Les soldats n'étoient-ils pas des hommes tirés du sein des Communes ? Pouvoient-ils être l'instrument de l'oppression de leurs frères ?

Bientôt les lumières du dix-huitième siècle, l'esprit philosophique qui le caractérise, développèrent ces grandes vérités de l'égalité des hommes aux yeux de la loi; que les distinctions sociales ne peuvent exister que pour l'avantage des sociétés, & non pour leur oppression; que le mérite & les talens doivent seuls donner ces distinctions; que par conséquent elles ne peuvent être des apanages héréditaires.

La dignité royale, instituée pour le bonheur de la nation, pour être le frein sans cesse opposé aux factions qui voudroient le détruire, devoit seule conserver le caractère héréditaire, parce qu'effectivement l'élection pour cette magistrature suprême ne peut être qu'un moment d'orage dangereux pour la liberté d'une grande nation.

L'Assemblée des Etats - Généraux s'est déclarée Assemblée Nationale constituante. Comme Assemblée constituante, elle a départi les pouvoirs; elle a voulu les distinguer. Quoi qu'en disent les détracteurs de la Constitution, elle les a rendus indépendans. Elle-même auroit donné la preuve de cette indépendance, si des Ministres pris dans son sein, & ceux qu'elle avoit honorés de son suffrage, enivrés d'un orgueil insolent, ou voulant par leur inaction détruire la Constitution, eussent appliqué d'une manière utile à la nation le *veto* qui avoit été donné au Roi. Ils auroient

en cela bien mieux servi l'autorité royale , que par leurs plaintes , leurs clameurs , & le long sommeil auquel leurs perfides conseils l'ont condamnée.

Les nobles auroient donné une preuve plus éclatante de leur attachement à l'autorité royale , en faisant le sacrifice de vains préjugés , pour se rallier à la cause de cette autorité , & lui conserver , dès les premiers instans , toute l'énergie qui lui étoit nécessaire pour faire exécuter les lois.

Le clergé auroit montré plus de politique & de sagesse , si moins insensible à la détresse des finances , il se fût disposé à venir au secours de l'Etat , ainsi qu'il fut proposé à plusieurs de ses membres , à l'époque de la demande faite ( 1 ) par M. Necker du premier emprunt.

Quelle a été la conduite , au contraire , des deux premiers Ordres ? Résistance non motivée , ou motivée sur des subtilités qui ne pouvoient tromper une Assemblée éclairée. Il n'étoit plus temps de défendre des usurpations : il falloit en faire le sacrifice volontaire ; seul moyen de conserver la véritable propriété. L'orgueil des deux premiers Ordres les a seul perdus ; & la Noblesse , qui , en se déclarant pour la

---

(1) Cette proposition étoit que le clergé assignât une portion d'immeubles à vendre , pour l'acquisition de laquelle seroient créés des billets , qui , mis en circulation comme monnoie , serviroient à l'acquisition de ces immeubles. Cette proposition n'ayant pas été adoptée , elle fut faite à M. Necker , qui alors étoit en pleine possession de l'opinion publique qu'il avoit usurpée ; mais il ne daigna pas même y répondre. L'auteur de cette opinion la fit imprimer , distribuer à l'Assemblée ; il n'a pas perdu une seule occasion de la reproduire dans ses écrits , dont le style , sans doute , pouvoit ne pas paroître intéressant à ses lecteurs , mais dont les idées auroient dû fixer l'attention.

révolution , en seroit devenue le plus ferme appui , a perdu la seule occasion qui lui restoit d'enchaîner les Communes par la reconnaissance. Sa résistance , au contraire , a fait connoître à ces Communes leurs forces ; chaque jour elles se sont augmentées par l'usage qu'elles ont appris à en faire ; & si quelquefois elles en ont abusé , les deux autres Ordres n'ont sans doute à s'en prendre qu'à eux-mêmes.

C'est dans cette position & au milieu des orages produits par la différence des opinions , que les Souverains coalisés veulent , dit-on , réunir toutes leurs forces pour détruire la Constitution Françoisse. L'idée est belle , disent ces auteurs : pour moi , je l'avouerais , elle ne me présente d'autre image , que celle des géans de la fable , entassant les montagnes pour attaquer le ciel. Et en effet , comment penser à détruire l'ouvrage de la volonté de vingt-quatre millions d'hommes , lorsqu'ils promettent aux nations la liberté ; aux peuples serfs qui nous entourent , la destruction de cette servitude , la suppression des dîmes , la possibilité du rachat de tous les droits auxquels ils sont assujétis , la certitude d'être affranchis de ceux qui ont été usurpés par la féodalité ; quand cette Constitution promet aux militaires que l'on veut faire l'instrument de sa destruction , un sort plus heureux , tous les avantages auxquels peut faire prétendre une longue suite de services , enfin les places auxquelles le mérite & l'expérience donnent des droits.

Sans doute les hommes qui croient à de semblables projets , croient aussi que les souverains ont à commander non à des hommes , mais à des tigres altérés de sang.

Ils ne pensent pas que ces soldats sont de la classe que l'on veut opprimer : ils ne voient pas , ces insensés , que lorsque les souverains des grands États

connoîtront notre Constitution, ils sentiront, s'ils y réfléchissent, qu'il ne peut être de leur intérêt de la détruire; que loin de porter atteinte à l'autorité des souverains des grands empires, elle est devenue le seul moyen de la conserver; que cette constitution ne porte atteinte qu'aux pouvoirs usurpés; qu'il ne peut être de l'intérêt de la justice, ni de celui de la politique, de sacrifier les hommes & les trésors des grands empires, à la conservation des usurpations, quelque antiques qu'elles soient. Des électeurs ecclésiastiques, des princes-évêques, des princes-abbés, qu'à bon droit, pour l'utilité dont ils sont à l'humanité, pour leurs talens, leurs vertus, leur mérite, l'on pourroit comparer à des porcs à l'engrais, méritent-ils de la part des souverains des grands empires, de si grands sacrifices?

Eh! ces princes, qu'ont-ils à promettre à ceux auxquels ils demandent de prodiguer leur sang pour réduire leurs frères à l'esclavage? Des monceaux de cendres & de poussière, des ruines, des forêts: voilà quel sera le fruit de leurs conquêtes. On n'obtient rien de plus sur la terre de la liberté: l'on n'en envahit les cités que détruites. La crise des finances y a éteint la circulation de l'espèce; & que faire au milieu des déserts qui seroient les seuls fruits d'une conquête que je crois impossible; que faire, dis-je, du papier qui auroit remplacé le numéraire?

D'ailleurs, la défensive du royaume est bien connue: elle est appuyée par de bonnes forteresses, toutes approvisionnées. Quelques forces qu'emploient les souverains à les conquérir, en supposant qu'au début de cette guerre, ils trouveroient obéissantes les forces immenses qu'ils pourroient y employer, cette conquête ne pourroit être que longue & pénible; & les difficultés ajoutées aux principes constitutionnels qui ne

manqueroient pas de se propager dans les armées attaquantes, ne doivent-elles pas faire faire aux souverains de sérieuses réflexions ? Les grandes armées allemandes ne sont-elles pas abondamment pourvues de déserteurs françois, qui ne manqueront pas de propager cet amour de la liberté, qui fait l'essence de la constitution de leur pays ? Et ne seroit-il pas à craindre alors qu'une grande défection des troupes, que de rudes reyers ne succédassent à quelques premiers avantages auxquels je suis loin de croire ?

La Constitution Françoise ne promet-elle pas à toutes les classes de citoyens des avantages réels ? La nombreuse classe des légistes, des conseillers, des baillis, des prévôts, des bourguemestres, n'y trouveroit-elle pas une amélioration à son sort, & l'assurance d'être soustraite à cette dépendance servile & avilissante, dans la quelle les retiennent quelques familles de nobles allemands ? La classe connue dans l'Empire sous le nom de *seconde noblesse*, n'auroit-elle pas elle-même un grand intérêt à cette révolution ? Pour qui seroient donc ces sacrifices ? Pour une cinquantaine de familles au plus : &, je le demande, croit-on les Allemands assez dépourvus de raison, pour ne pas connoître leurs véritables intérêts ? Pense-t-on que les principes de notre révolution aient fait assez peu de progrès dans les parties de l'Empire qui nous environnent, pour ne pas se propager avec rapidité, même dans les Cercles les plus éloignés de nous, lorsque l'absence des troupes permettra à la raison de se développer. Nous n'aurions pas cet espoir si rassurant, que la présence de nos émigrés seule devoit le donner. Et en effet, quelle opinion peut établir chez les Germains la fuite d'hommes qui s'expatrient en se plaignant qu'on leur a enlevé des

chimères auxquelles ils attachoient leur bonheur ? Sans doute , ces bons Germains se diront : « il falloit que » ces jouissances chimériques dont on les a privés , » leur produisissent de bien grands avantages , pour » leur donner tant de regrets » ! & la réflexion qui suivra , sera , sans doute encore , que la faculté de partager le bonheur des François , ne doit point être négligée , quand l'absence des troupes la facilite , &c. &c.

Passons à présent à l'énumération des forces possibles à employer aujourd'hui contre la France.

L'armée de l'Empire se portera , dit-on , à cent-vingt mille hommes ; car c'est le triple contingent que demande M. Sthirum , curé de l'église cathédrale de Spire , & tous les autres curés (1) des églises cathédrales & métropolitaines de l'Empire.

La Maison d'Autriche pourra employer dans cette guerre , indépendamment de son contingent , environ cent-vingt mille hommes. Quand on connoît les vastes États de cette Puissance , les dispositions inquiètes qui circulent sourdement en Galicie , en Hongrie , en Bohême , qui ne manqueront pas de se propager dans le Bannat , où il y a grand nombre de villages François ; quand on connoît l'état des finances de cette Puissance , on ne peut douter que cent-vingt mille hommes ajoutés à son contingent , ne soient tout ce que pourra fournir la Maison d'Autriche , dont le Militaire , sous le règne de Joseph II en guerre , étoit de deux cent cinquante mille hommes de troupes de campagne.

Cent mille Prussiens pourront encore être ajoutés au contingent à fournir par la Prusse dans cette

---

(1) Ce n'est que par anticipation que je les nomme ainsi ; car je leur prédis que , quel que soit l'événement , tel sera leur sort.



guerre ; mais cette Puissance , dont le Militaire de campagne se monte à-peu-près à deux cent mille hommes , pourra-t-elle en fournir plus de cent mille au-delà de son contingent ? C'est ce dont je doute absolument. En temps de guerre , la Prusse n'a renouvelé ses armées qu'avec des déserteurs , des soldats recrutés dans l'Empire , & des cantonnés.

Si ces régimens sont composés en plus grande partie de ces cantonnés , la Prusse épuîsiera ses États , les laissera sans culture. Si elle emploie les régimens qui sont en Silésie , en Brandebourg , dans l'Évêché de Magdebourg , au Bas-Rhin , les nombreux déserteurs françois qui se trouvent dans ces régimens , auront bientôt rendu les troupes prussiennes constitutionnelles ; & comment entretenir ces nombreuses troupes avec les recrues de l'Empire , quand tous les Souverains qui composent ce monstrueux assemblage qui depuis long-temps seroit détruit sans la protection que leur a accordée la France , dans tous les instans de crise que leur a fait éprouver la Maison d'Autriche , auront eux-mêmes besoin de leurs sujets pour recruter leur contingent ?

La Prusse d'ailleurs ne doit-elle pas conserver dans ses États du Nord , des troupes assez nombreuses pour contenir ses propres sujets de Silésie & des deux Prusses , & pour faire face aux forces que la Maison d'Autriche fera contrainte de laisser dans ses États héréditaires ? La Prusse & l'Autriche n'ont-elles point aussi à craindre que les Turcs & les Polonois , qui ont d'anciennes injures à venger , ne profitent d'un instant de revers , ( car il ne faut pas croire que tout sera succès dans la croisade que l'on prépare , ) pour recouvrer de vastes provinces usurpées ? Il faudroit que les Souverains de ces deux États eussent renoncé à l'usage

de leur jugement , pour ne pas faire toutes ces réflexions.

On parle de douze mille Suédois , de trente mille Russes : quelque chimériques que soient ces suppositions , je consens qu'ils fassent nombre. Douze mille Hollandois , douze mille Hessois , douze mille Hanovriens , douze mille Saxons , dix-huit mille Palatins ou Bavaurois ; ces armées formeroient une masse de quatre cent quarante mille hommes.

Cent quatre-vingt mille hommes seroient destinés à attaquer la Flandre ; soixante-dix ou quatre-vingt mille à attaquer par la partie du département de la Moselle ; & enfin cent quatre-vingt ou deux cent mille par les départemens du Rhin. En Flandre , soixante-dix ou quatre-vingt mille hommes de troupes de ligne , & environ autant de gardes nationales , défendroient l'accès de cette belle partie de l'Empire. Les camps de Bavey , le camp retranché de Maubeuge , le camp retranché de Givet , sont parfaitement connus. On ne peut tenter de pénétrer en France , en laissant derrière soi ces positions. La Flandre maritime & le Département du Nord ont une défensive plus facile encore. On ne peut pénétrer , soit par le département des Ardennes , soit par l'extrémité occidentale de celui de la Meuse , qu'en laissant le camp d'Inor derrière soi ; & quel seroit le sort d'une armée qui commettrait une semblable imprudence ? Si l'on vouloit pénétrer par Trèves , on rencontre le camp de Sierck. Trente mille hommes de troupes de ligne , quarante ou cinquante mille de gardes nationales , suffiroient pour faire une belle défensive , & fermer l'entrée de cette partie du royaume.

Deux cent mille attaqueroient l'Alsace ; la moitié

feroit dirigée vers la Haute-Alsace, & l'autre moitié vers la basse; eh bien! soixante mille hommes de troupes de ligne; quatre-vingt mille gardes nationales réduiront cette armée immense à l'inaction; car pour la Haute-Alsace, seul côté qui présente le plus de facilités, il arrivera de deux choses l'une: ou que les Suisses, nos anciens alliés, fidèles à leur traité, nous livreront les passages & les positions qu'ils sont tenus de nous laisser occuper dans une guerre contre l'Autriche & l'Empire; & alors ces positions, ces défilés occupés, plus de possibilité de pénétrer dans cette partie; & dans la supposition où les Suisses, rompant leur traité, se refuseroient à nous laisser occuper ces postes, ces défilés, comme ils sont près de nous, les Autrichiens une fois entrés en Suisse, il seroit facile aux troupes qui seroient en Haute-Alsace, de s'emparer des points qui deviendroient indispensables à notre sûreté.

La Basse-Alsace, le passage du Rhin, peuvent se défendre avec plus de facilité encore (1).

---

(1) Je ne parlerai point des moyens à employer pour cette défensive, qui bientôt tourneroit en offensive, lorsque les gardes nationales exercées seroient devenues, quoi qu'on en dise, la meilleure infanterie du monde; & les moyens à y employer, (quoi qu'en dise M. de Bouillé dans sa lettre à l'Assemblée nationale, qui prouve plus son irréflexion que son talent) ne sont pas si nuls qu'il l'annonce; & je crois pouvoir lui dire que si quelques tentatives ont lieu, il pourroit bien s'en convaincre par une bien triste expérience.

J'entends dire que tous les officiers abandonnent leurs postes. Premièrement, cette assertion est fautive; & j'ajoute que les officiers d'artillerie, les officiers du génie, les deux corps les plus savans de l'Europe, n'ont qu'en très-petit nombre abandonné les leurs. Ceux qui s'y sont décidés, prouvent assez leur lâcheté, & la désertion, la trahison en est le véritable caractère. Et remarquez

Il est inutile de dire qu'une entreprise partielle, tentée par des troupes peu nombreuses, n'auroit que le succès que l'on pourroit attendre de cette expédition de filibustiers. Que M. de Bouillé se souvienne que ce n'est plus la guerre des Antilles qu'il

en passant, que dans le Militaire François, c'est la classe la plus ignorante en général qui a déserté son poste. Dans ceux qui ont quitté cependant, il est quelques exceptions à faire, mais peu nombreuses, d'hommes, qui courbés sous l'empire des préjugés, se sont décidés à préférer le repos à l'activité à laquelle les appeloient leurs talens; parce qu'en effet, leurs opinions connues leur avoient aliéné la confiance du soldat. Ces hommes, je les regrette; mais mes regrets sont loin de se porter jusqu'au découragement.

J'ai souvent combattu dans l'Assemblée nationale les opinions qui ont prévalu, & je me suis toujours montré l'adversaire de ceux qui provoquoient la licence du peuple, qui toléroient celle du soldat. Je ne cesserai jamais de me déclarer l'ennemi de ces sortes de gens; mais j'obéirai aux loix, même à celles que je croirois injustes, jusqu'à ce que réformées par une législature, l'ordre de choses que je desirerois soit établi. Que l'on ne pense pas que dans ces loix je comprenne le code constitutionnel. Il ne renferme que le développement de vérités éternelles, de vérités imprescriptibles pour un esprit sain & doué de raison. Il donne à l'autorité royale, quoi qu'en écrive M. Bergasse, qui, selon sa louable coutume, croyant tout ce qu'il dit des vérités, vous assure froidement qu'il a prouvé; (quelques pages après), il donne, dis je, à cette autorité, mise en action par des ministres non choisis par l'intrigue, mais par leurs talens, toute la latitude nécessaire à la puissance royale, & beaucoup plus, selon moi, qu'elle n'en avoit avant l'Assemblée nationale. Si quelques loix de détail ont entravé le pouvoir donné au Roi par la constitution, il sera facile à des ministres dont les intentions seront pures & connues, d'amener la réforme de ces loix par les législatures suivantes. Ils ont entrée dans l'Assemblée nationale; voilà ce qu'il falloit pour donner le mouvement.

Pour le Militaire, la discipline s'y établira; lorsque conduit par des chefs dont le patriotisme sera réel, ils mériteront la confiance du soldat.

a à diriger; que faire un traître chez un peuple qui veut être libre, n'est autre chose que marquer une victime dévouée à la mort.

Examinons à présent quelle pourroit être la politique qui détermineroit les Souverains de l'Europe à prendre un rôle actif dans l'affaire des princes possédés en Alsace. La Prusse connoît, depuis longtemps, la jalousie avec laquelle la Maison d'Autriche envisage l'accroissement de sa puissance. Elle ne doit pas douter non plus que Catherine II ne conserve le souvenir du rôle que cette Puissance a voulu jouer dans la guerre contre les Turcs. Cette grande Souveraine sent parfaitement que la puissance de la Prusse fera toujours l'obstacle le plus invincible au projet qui tous les jours acquière un degré de facilité de plus, de l'envahissement de l'Empire Ottoman. Les massacres faits par les Russes des Musulmans Européens, ont donné, chaque campagne, un degré d'accroissement de plus à la population grecque de cet empire en Europe, en y diminuant la population mahométane. Le renvoi du Turc en Asie est arrêté dans les décrets des conseils de Petersbourg; la Russie, dès long-temps, envie ces belles provinces; la Natolie même fera un jour partie de l'Empire Russe: & ce jour n'est point aussi éloigné qu'on le pense: il est marqué dans la première guerre de la Russie contre le Turc. Mais ce vaste plan ne peut se réaliser, tant qu'une Puissance telle que celle de la Prusse, y pourra faire une diversion formidable.

---

Et d'après ce que j'ai vu des troupes dans les départemens du Rhin, je ne doute pas que la discipline & l'instruction ne soient faciles à y rétablir sur des bases solides. C'est au moins avec confiance dans le succès, que je vais le tenter pour celles près desquelles je serai employé.

Que doit donc desirer la Russie ? Que la Prusse se laisse entraîner dans une guerre, y détruise ses moyens d'hommes, très-bornés, y perde aussi ses généraux, dissipe ses trésors, lui fasse transporter son numéraire, par la solde de son Militaire, loin de ses États, pour pouvoir, après que sera arrivé l'instant de l'épuisement, attaquer cette Puissance avec la certitude du succès.

Que doit desirer l'Autriche ? Que cet esprit de vertige attaque assez le Cabinet Prussien pour pouvoir l'entraîner dans cette guerre. L'Autriche voit déjà d'un oeil avide le partage à faire entre elle & la Russie, des belles provinces de la Turquie européenne. Ses intérêts, dans son système politique, sont uns avec ceux de cette Puissance pour la destruction de la Maison de Brandebourg, qui toujours doit être le préalable de l'exécution de ce vaste projet; & si Léopold, dans une guerre contre la France, se déterminoit à prendre une part active en faveur des princes possessionnés en Alsace, ce ne seroit que parce que sa position sur le lac de Constance lui donneroit les moyens de faire parvenir les réparations nécessaires à ses armées, les approvisionnemens de ces mêmes armées, qu'il auroit dirigées vers la Haute-Alsace, tandis qu'il laisseroit épuiser devant Landau & en Flandre les moyens de la Prusse & de l'Empire, qui viendroient y verser à grands flots leur or. Ces subtilités de la politique italienne, dont Léopold a fait une profonde étude, & dont la Prusse, malgré la finesse du ministre Hertzberg, a déjà été la dupe à Reichenbâc, doivent la tenir en garde contre de nouvelles propositions. Que la Prusse songe que sa sûreté contre l'Autriche ne peut se trouver dans la cession de la Lusace. La Maison d'Autriche s'est donné une barrière solide contre les entreprises de la Maison de Brandebourg, par les forteresses que Joseph II a

construites en Bohême contre la Lusace & la Silésie. Elles appuient deux positions qui donneront toujours aux Autrichiens l'avantage de laisser détruire les armées prussiennes dans un pays aride, pendant que celles des Autrichiens feront dans des pays abondans, & la possession de la Lusace sera un désavantage réel pour les armées prussiennes : car la neutralité des Saxons assure aujourd'hui à la Maison de Brandebourg, dans une guerre contre l'Autriche, lorsqu'elle possédera les margraviats d'Anchepache & Bareith, la possibilité de prendre la Bohême à revers, & de rendre nuls les moyens de défensive employés à grands frais par la Maison d'Autriche contre la Lusace. Dans cette même supposition, la Maison de Brandebourg, dans une guerre contre l'Autriche, auroit la corde de l'arc, pendant que l'Autriche en auroit le cercle; tandis que cet avantage, incalculable dans des mains habiles, seroit refusé à la Prusse pour être transporté à sa rivale par la possession de la Lusace.

Que conclure de la position de ces deux Puissances, des projets de la Prusse & de l'Autriche, dans une guerre où elles se détermineroient à mettre, en apparence, leurs moyens en action contre la France, en faveur des princes possessionnés en Alsace? Que, persuadés que cette cause leur est étrangère, elles ne prendroient dans cette guerre qu'une part apparente; que leurs généraux saisiroient tous les prétextes pour rester inactifs; qu'elles se plaindroient sans cesse de l'inactivité l'une de l'autre, dans l'espoir qu'une des deux commettrait enfin la faute de faire écraser ses forces & de détruire sa puissance; que dans cette joute, vraiment ridicule, les victimes seroient les princes de l'Empire.

Je leur fais bien, à ces princes, une autre prédic-

tion ; & cette prédiction , la voici : Lorsqu'ils auront été épuisés dans cette guerre , lorsqu'après elle l'Autriche & la Russie auront anéanti la puissance de la Prusse , un ordre alors de ces deux puissances renverra les Musulmans d'Europe ; & l'Empereur , parlant en souverain , annoncera aux princes de l'Empire , d'après les principes de la constitution françoise , que les États qu'ils possèdent , ils n'en étoient que les gouverneurs ; que leurs possessions ne sont qu'une usurpation ; que le seul légitime souverain est lui. A cette époque , la France , devenue tranquille , se rira de leur absurdité sans faire de conquêtes , sans mettre un homme en armes , souscrira au vœu des peuples de la rive gauche du Rhin de se réunir à l'Empire François , & laissera ceux de la rive droite de ce fleuve se réunir aux vastes États autrichiens , dont la puissance & les projets ne pourront plus se diriger contre la France , puisque le rival le plus formidable de ces vastes États sera alors l'empire de Russie & ces belles provinces de la Turquie européenne qui y auront été réunies.

En politique , pour calculer avec justesse , pour pénétrer les vues des différens Cabinets , il faut juger de l'intérêt qu'ils ont dans les guerres auxquelles ils semblent se disposer.

Le roi de Prusse fait parfaitement que la féodalité est nulle , ou presque nulle , dans ses États ; & s'il réfléchit un instant , il saura bientôt pénétrer que le gouvernement adopté en France par l'Assemblée nationale sera celui qui assurera sa puissance sur les bases les plus solides.

L'Empereur doit desirer donner à ses vastes États une semblable constitution ; & sans la faute énorme qu'il a faite à son avènement au trône impérial , de détruire l'ouvrage de Joseph II , il auroit rencontré  
les



les plus grandes facilités à établir un gouvernement par-tout le même ; il auroit détruit les différences qui existent entre ses royaumes divers ; il auroit posé sur des bases inébranlables les fondemens de sa puissance.

Mais de ses fautes passées, il n'en résulte pas moins que de tous les souverains de l'Europe, celui qui a le plus grand intérêt à voir se propager les principes de la constitution françoise, ce ne soit le chef de la maison d'Autriche & de l'Empire.

La Russie elle-même y a-t-elle moins d'intérêt ? Non sans doute. Catherine II a des vues trop vastes, pour ne pas s'être convaincue que les principes de la Constitution Françoise sont les seuls qui puissent affermir d'une manière solide le trône impérial. Elle n'abandonnera pas en un jour le vaste plan qu'elle a suivi trente années, qui amène l'instant de donner la liberté à vingt-sept millions de serfs : c'est le plus beau, sans doute, qui jamais ait été conçu ; & son exécution a pour base l'instruction qu'elle a répandue également dans toutes les parties de son empire.

La Russie, épuisée d'hommes & d'argent par la guerre qu'elle vient de faire contre le Turc, va sans doute adopter un tout autre plan politique. Son intérêt seroit de se rapprocher de Frédéric-Guillaume par des relations sagement combinées, & qui prépareroient l'instant de l'exécution de son projet favori. Il faut que le Cabinet de Pétersbourg fasse renoncer la Prusse à son desir d'envahir Torn & Dantzic, & lui persuade de tourner les vues d'agrandissement de la Maison de Brandebourg vers les États de la Maison d'Autriche. Et en effet l'intérêt de ces deux Puissances est commun. La Prusse ne peut acquérir une puissance stable qu'en faisant rendre à la Pologne la Galicie, & en s'emparant

*Apperçu rapide, &c.*

B

d'une partie de la Bohême. La Russie ne peut rendre utile pour elle l'expulsion du Turc d'Europe, qu'en affoiblissant la puissance de la Maison d'Autriche. Ces deux Puissances ont donc un intérêt commun, & doivent avoir l'Autriche pour ennemi commun. L'anéantissement de la puissance Autrichienne ne peut augmenter assez la puissance de la Maison de Brandebourg, pour la rendre ennemie de la Russie; & au contraire, la destruction de la Maison de Brandebourg rend la Maison d'Autriche l'ennemie implacable de la Russie, & donne à l'Empereur sur la Russie cet avantage, que celui-ci a toutes ses forces réunies près du point où la Russie auroit le plus à les redouter, celui des provinces de Turquie d'Europe à l'instant de leur conquête. C'est ce que sentoît parfaitement Joseph II; c'est ce qui l'avoit décidé à se livrer au plan de la Russie. Mais un instant de réflexion de la part du Cabinet de Pétersbourg, lui fera connoître la fausseté de son plan, & que son intérêt réel est sans doute de resserrer ses nœuds avec la Maison de Brandebourg, pour pouvoir arriver à l'exécution, avec quelque utilité pour elle, du plan de l'expulsion du Turc de l'Europe.

J'en ai dit assez sur ce sujet étranger à la matière que je traite, persuadé qu'avec un semblable projet formé par la Russie, & dont l'exécution lui est aussi facile, elle n'entreprendra point une guerre qui achemineroit de l'épuiser, la Prusse ne l'entreprendra point, quand son intérêt y est absolument opposé, quand le plus heureux succès pour elle ne pourroit avoir d'autre effet, que celui de l'épuiser d'hommes & d'argent, pour la laisser en proie à l'ambition de la Maison d'Autriche.

Pour le roi de Suède, auroit-il oublié ce que je lui entendis dire en 1787? Il se plaignoit de l'ingra-

titude des différens Ordres qui composoient la Diète , & il disoit : « J'ai pu , à l'époque de la révolution que » j'ai faite , devenir un despote , mais cette idée , je l'ai » repoussée avec horreur. Régner sur un peuple libre , » dont l'ame a l'énergie que donne le sentiment de » l'indépendance d'une autre autorité que celle don- » née par la loi ; voilà la gloire des souverains ». Auroit-il perdu le souvenir de l'opposition que sa noblesse a mise à l'établissement d'un gouvernement durable ? Voudroit-il effacer la gloire répandue sur le nom de Gustave ; gloire qu'il partage ? Qu'il pense que Gustave Vasa ne l'acquiesça qu'en donnant la liberté à son pays ; Gustave-Adolphe , en brisant les fers que la Maison d'Autriche avoit préparés à l'Empire ; & Gustave III , par le vain projet d'en donner à la France , voudroit-il effacer la place que lui préparèrent dans l'histoire la liberté rendue à son pays , ses efforts pour sauver le Turc de sa destruction totale , qui , sans son courage , étoit inévitable ?

On dit que le roi de Sardaigne doit se mêler de cette guerre ; que le roi d'Espagne y prendra part aussi , que la Suisse même tiendra son rang dans ce vaste plan (1). Douze mille hommes de troupes de

---

(1) Sans doute l'intérêt des magistrats dans les cantons aristocratiques de la Suisse , s'ils veulent conserver la puissance usurpée dont ils jouissent , est de voir se détruire la constitution française. Il ne s'agit plus que de savoir s'il est temps encore d'étouffer les lumières de la raison , & de pouvoir conserver ce dont l'ignorance seule pouvoit perpétuer la jouissance ; s'il ne seroit pas plus sage de faire des concessions dictées par la raison , & si de s'y refuser n'expose pas , ainsi que cela s'est vu en France , à tout perdre.

Que les Suisses retirent leurs régimens du service de France , qu'en résultera-t-il ? Que rentrant dans leur pays , ils y propageront l'esprit de la révolution ; qu'eux-mêmes serviront à affran-

ligne, & quelques gardes nationales pour garder les défilés du Jura ; vingt-quatre mille hommes de troupes de ligne de même, & quelques gardes nationales à opposer au roi de Sardaigne ; douze mille hommes de troupes de ligne & vingt-quatre mille gardes nationales à opposer aux Espagnols, doivent nous rassurer contre les entreprises de ces Puissances. Toutes ces troupes de ligne montent à deux cent-dix huit mille hommes. L'Armée, composée comme elle l'est, est susceptible d'être portée à deux cent soixante mille : il en resteroit trente-huit mille pour la défense de nos Antilles & de nos côtes.

Mais, dira-t-on, comment soudoyer des forces aussi immenses dans la pénurie de nos finances ? Rien de plus facile sans doute, dans un État tel que la France.

La ressource des assignats nous est connue. Nul pays n'est aussi riche en propriétés foncières. Que l'on appelle la cession du dixième, du quinzième, du vingtième de ces propriétés ; que ces propriétés appelées, déclarées propriétés nationales, servent de gage aux assignats, & qu'à la paix on vende ces terres (1) pour retirer de la circulation les assignats émis.

---

chir leurs concitoyens de l'espèce de servitude dans laquelle l'aristocratie tient le peuple.

Traiteront-ils de ces régimens avec des Puissances ennemies de la France ? Il reste alors à savoir si ces régimens consentiront à exécuter ces traités, & s'ils ne voudront pas rentrer dans leurs pays malgré la volonté de leurs souverains aristocrates.

(1) Dans un aussi vaste pays que la France, aussi riche en territoire, dans lequel il faut toujours chercher à multiplier les propriétaires, il ne doit point y avoir de créances publiques ; & il ne doit y exister d'impôts, que ceux nécessaires aux dépenses ordi-

Avant d'entreprendre une guerre qui entraîneroit en Europe la destruction de tous les pouvoirs usurpés; & peut-être même celle de la Royauté, que ceux qui en jouissent, réfléchissent à la fermentation que l'amour de la liberté a répandu dans tous les États. Les Flamands, les Brabançons, les Liégeois sont loin d'être soumis. Joseph II a donné aux peuples des États héréditaires un avant goût des douceurs de la liberté : les Hongrois, les Bohêmes mêmes chérissent cette liberté. Nos émigrans remplissent tout l'Empire des plaintes qui doivent en donner le goût au peuple; les Hollandois gémissent sous un joug qu'ils veulent secouer; la Suisse & la Savoie sont en fermentation; la Catalogne & la Navarre y entreront facilement. La révolution françoise acquiert tous les jours des partisans parmi les peuples. Les ecclésiastiques ont seuls intérêt à la conservation de l'ordre ancien. Quelques nobles qui les secondent, sont en trop petit nombre pour résister à l'impulsion donnée. Que les Rois songent que c'est la cause des usurpateurs qu'on veut leur faire embrasser, bien plus que l'autorité royale, cette autorité protectrice de la liberté des peuples.

Les Rois n'ont de véritables amis aujourd'hui, que ceux qui parlent ce langage. Sans doute il faut que l'autorité royale conserve toute la force, toute l'énergie nécessaires à la répression des factions, à donner

---

naires de l'Etat. Toutes les dépenses extraordinaires doivent se payer en assignats; & lorsqu'il y en a pour 600 mil ions. dans la circulation, un appel doit être fait à tous les propriétaires de céder le trentième, le cinquantième, le centième de leurs propriétés foncières, pour ces propriétés être vendues, & atteindre le but que toute société bien ordonnée doit se proposer dans tous les temps, de diviser les propriétés, pour former un plus grand nombre de citoyens qui aient un intérêt réel à la chose publique.

le mouvement à la marche du gouvernement; mais aussi elle doit se borner à ces deux facultés.

Il n'est plus que ce moyen de conserver la puissance royale; & si la prétendue cause des Rois intéresse les souverains de l'Europe, qu'ils se disent que leur inaction la servira bien mieux que les nombreuses armées qu'ils voudroient diriger contre la France.

Les Anglois se mêleront-ils de cette guerre? Je ne le pense pas. Cette nation connoît trop le prix de la liberté, pour vouloir enchaîner celle de ses voisins. La vivacité des deux peuples même provoque cette générosité de leur part. D'ailleurs, que gagneroient-ils à attaquer nos Colonies? Ils y trouveroient une fermentation dangereuse à propager dans les leurs. Si le visir qui gouverne cet empire, abuse de son autorité jusqu'au point de lui faire prendre dans cette guerre une part active, sa chute n'est point difficile à prévoir: elle sera le seul fruit de sa tentative.

Quels seroient les motifs qui pourroient déterminer l'Empire à s'engager dans une guerre contre la France? L'intérêt de quelques ecclésiastiques, que j'ai déjà peints des couleurs qui leur sont propres; les cris de quelques émigrans, qui se plaignent de la destruction de la noblesse. Sont-ce-là des motifs suffisans pour émouvoir le flegme germanique, mettre en fureur ce vieil hydre aux cent têtes? & ne peut-on pas prévoir que ce dernier accès de fureur seroit la crise de son agonie?

Je m'adresse à ces émigrans. Ceux qui, parmi eux, comptent le plus d'aïeux, ne s'honorent sans doute d'être fortis d'un sang illustre, qu'en pensant que ce sang a coulé pour la patrie; que les ancêtres dont ils se glorifient, signalèrent leur carrière par de grands services, utiles à leurs pays; ils leur méritèrent des

places distinguées qu'ils remplirent avec honneur : & si leurs ames les envient, si tel est leur orgueil, qu'ils réfléchissent donc qu'il n'y eut jamais d'ordre de choses plus fait pour exalter les esprits & les cœurs, que celui où s'évanouissent de vaines chimères qui, loin d'être un titre aux yeux de la sagesse, ne font en effet qu'affoblir l'hommage dû aux vertus, aux talens.

En réfléchissant que ce nouvel ordre de choses doit rendre meilleures les générations qui nous suivront, sans doute, vertueux pères de famille, vous vous dépouillerez des préjugés qui pourroient vous rester. Hélas ! ces préjugés, nés dans des siècles d'ignorance, n'ont-ils pas été la source des erreurs le plus graves du gouvernement ancien, cet édifice gothique dont il étoit devenu nécessaire de reconstruire jusqu'aux bases ? votre étonnement fera sans doute un jour, que les préjugés qui le soutenoient, aient pu survivre à un siècle de lumières.

Songez que votre absence n'est nuisible qu'à vous seuls. Vous n'emportez dans votre fuite de cette terre qui vous vit naître, ni l'industrie, ni les arts, ni les talens, ni les sciences mêmes ; vous n'emportez que les regrets d'avoir abandonné votre patrie : renfermés dans vos cœurs, ils n'en deviendront que plus déchirans, ils vous suivront en tous climats.

Vous vous plaignez des désordres qui règnent dans votre pays : quelques événemens sans doute, mais partiels, y ont eu lieu ; mais ils font loin d'être de la nature de ceux qu'auroit dû produire votre résistance irrésistible. Votre fuite, protégée par la nation même, n'est-elle pas une preuve irrésistible, pour tout l'univers, de l'empire de la loi sur un peuple libre ? Auroit-il existé le moindre désordre, si vos vaines

clameurs n'en eussent été le prétexte, tandis que votre acquiescement volontaire auroit pu porter votre gloire au comble? Anciens nobles, quelle fut votre erreur! vos ancêtres vous avoient laissé pour héritage les jouissances mesongères que pouvoit donner la passagère ivresse d'une vaine fumée; la philosophie vous préparoit, vous offroit bien d'autres jouissances plus douces & plus vraies, celles de rendre à des hommes, à vos frères des droits imprescriptibles.

Si tout ce qui composoit en France ce que l'on appelloit l'ordre de la noblesse, se fût réuni de volonté d'ame pour opérer avec calme une telle révolution, pour anéantir de ses propres mains le monstre de la féodalité; je vous le demande, à quel degré de gloire cette action si simple ne vous eût-elles pas élevés? Vos concitoyens reconnoissans l'auroient ornée de ce beau titre, *immortelle vertu*: vos noms auroient été tracés en caractères ineffaçables dans les fastes des nations dont vous auriez assuré le bonheur. Je vous le demande à vous-mêmes, par cette action auriez-vous dérogé? Mais il en est temps encore, & vous vous y invitons: réunissons-nous: venez abjurer avec nous des préjugés vieillis; venez jurer de maintenir une constitution qui fera celle des nations, & vos concitoyens diront: ils ont bien senti la grandeur du sacrifice: & cependant ils l'ont consommé pour notre bonheur: il en acquiert un plus grand prix à nos yeux: nos frères fugitifs, réunis à la grande famille, nous en seront plus chers, puisque cette réunion est le sceau apposé à la grande charte de l'humanité.

Cessez donc de faire retentir aux oreilles des souverains, que leur intérêt se lie à la destruction de la Constitution Française. Et moi je vous dis, je leur annonce que le jour où ils voudront tenter de la renverser, verra leurs trônes s'ébranler; que s'ils rassem-



blent de nombreuses forces pour l'attaquer ; ils verront leur puissance détruite par ces armées que leur délire aura réunies. La lumière s'est répandue ; la saine raison a fait entendre sa voix. Les préjugés sont détruits ; le temps est arrivé, où les nations connoîtront que le sol d'un grand empire n'est point la propriété d'un seul homme ( 1 ) ; que les peuples qui le couvrent ne sont pas des sujets ; que semblables à de vils troupeaux, à des esclaves attachés à la glèbe, ils ne peuvent plus être les instrumens passifs de ses passions ; que la dignité royale, cette magistrature suprême qu'il est de l'intérêt des peuples de rendre

---

( 1 ) Il n'est plus temps de le dissimuler ; il est devenu nécessaire que tous les souverains qui ont usurpé des pouvoirs, qui jouissent d'une autorité qui ne peut soutenir les regards de la raison & de la philosophie, abandonnent volontairement des usurpations qu'ils ne peuvent plus retenir. Sans doute, l'autorité royale fut instituée pour le bonheur des peuples, sur tout pour être la digue opposée au torrent de l'ambition des factieux. Et qu'ils réfléchissent, ces souverains, que les plus dangereux des factieux pour eux-mêmes, sont ceux qui, usurpant les pouvoirs en leur nom, leur font entendre ces paroles qui trouvent toujours accès près des rois : *je vous ferai régner en maître ; je vous rendrai la plénitude de votre autorité.* Malheur aux souverains que de semblables promesses enivrent ! ils ne sont que les esclaves de ceux qui règnent en leur nom : ne doivent-ils pas préférer une autorité fondée sur les lois ?

Si la constitution française est sage, elle subsistera en dépit des efforts des despotes : si elle ne l'est pas, cet édifice s'écroulera sur lui-même, & l'autorité royale prévaudra.

Je ne parle pas des lois de détails ; grand nombre sont mauvaises ; mais pouvoit-il en être autrement ? Presque toutes ont été faites de circonstances. Les législatures les réformeront, & un ordre durable s'établira : ce qui falloit pour l'amener est l'entrée des ministres dans l'Assemblée nationale, & la liberté qui leur est donnée de demander les lois qui leur sont nécessaires chacun dans leur département.

*Apperçu rapide, &c.*

héréditaire, ne fut instituée que pour leur bonheur ; que celui qui la possède n'est investi de l'inviolabilité, que pour pouvoir défendre la nation dont il fait exécuter les loix, des projets des factieux & des factions qui voudroient enchaîner sa liberté. Remplir ce but, y tendre de bonne foi, est le seul parti qui reste à prendre au roi qui règne sur la France. Il est permis à un François qui aime son pays, qui rendit toujours hommage aux vertus de Louis XVI, de lui dire que la stabilité de son trône tient à l'adoption de cette résolution, à la fermeté qu'il mettra à la suivre : ses seuls, ses plus grands ennemis, sont sans doute ceux qui lui parlent un autre langage. Pour moi qui ne suis jamais taire la vérité, mon attachement à la personne, mon amour pour ma patrie, mon désir de voir anéantir jusques aux factions dont les chefs se parent des couleurs royales, & ne pensent qu'à se saisir des rênes d'une autorité que leurs débiles mains ne pourroient tenir, je dois la vérité au Roi ; il s'en convaincra par une bien triste expérience, s'il en méconnoissoit le caractère dans cette prédiction.

Je dis plus, le sort des rois est dans les mains de Louis XVI : s'il trompe sa nation, la dignité royale est anéantie en France ; il nous livre à des factions ; il nous livre pour un instant peut-être à nos ennemis ; mais cette crise ne sera que passagère ; la réaction portera sur nos détracteurs mêmes ; car l'opinion publique est formée. Il n'est pas un hameau dont on puisse effacer. Et comment en effet pouvoir persuader à un peuple qui n'a plus de dîme à payer, qui a vu anéantir la servitude, qui a vu supprimer tous les droits auxquels elle avoit donné naissance, qui s'est vu donner la propriété des terres qu'il avoit accensées,

qui a vu rendre tous ses droits égaux à ceux de ses tyrans ( 1 ), qu'un tel ordre de choses n'est pas le meilleur , doit être anéanti, que ceux qui veulent l'anéantir sont ses seuls amis ? Mais , dit-on , ce ne sont point là les lois que l'on veut réformer : je vous le demande , le croiront-ils ? & croyez-vous qu'ils voudront le persuader aux soldats qui serviront à les foumettre ? N'en doutez pas , ils leur persuaderont bien plutôt qu'il est de leur gloire comme de leur devoir de faire jouir leur pays du bonheur qui leur est préparé quelques factieux s'empareront de l'esprit de ces soldats ; ils égorgeront leurs chefs , retourneront dans l'Empire , y anéantiront la noblesse , les souverains , le haut clergé : voilà la destinée de l'Europe , si la folie des émigrans prévaut.

Depuis le commencement de la révolution jusqu'ici , je ne me suis trompé dans aucune de mes prédictions. Dès le mois de Novembre 1788 , j'avois écrit sur la nécessité de renoncer à tant d'usurpations ; au mois de

---

(1) Ce n'est point le desir de me donner de la popularité qui me fait nommer tyrans un grand nombre de ces usurpateurs : ces moyens , je les méprise trop , & l'on ne me vit jamais les employer dans la tribune de l'Assemblée nationale. Ma popularité aura , j'espère , une autre base : elle sera fondée sur un caractère qui ne connoîtra jamais que la plus inflexible probité pour guide : mais le nom de tyran convient en effet à ces hommes dont l'ame fermée au cri qu'arrachoit la misère de leurs vassaux , quand ils faisoient dévorer leurs moissons par le gibier , n'alimentèrent leur luxe & leur opulence que des déprédations ministérielles ; sans réfléchir que le trésor public ne pouvoit fournir à leur luxe effrené que par l'épuisement des peuples à qui leur prodigalité arrachoit des larmes de sang ; que c'étoit eux qui couvroient de haillons le malheureux à qui l'on ôtoit jusqu'au chalit destiné à son repos , pour lui faire payer des impôts aussi excessifs que mal répartis.

Janvier 1789, je l'énonçai dans une assemblée de la Noblesse Lorraine, convoquée à Nanci. Je lui proposai de donner l'exemple à celle du royaume, d'abandonner volontairement ce que des préjugés vieillis ne pourroient plus lui conserver. Le grand jour que jetteroit la discussion sur tant d'usurpations devoit en effet en amener la destruction. Je l'ai répété dans les assemblées primaires; j'ai annoncé à ceux qui vouloient le rassemblement des troupes, quel seroit le succès d'un plan aussi extravagant qu'irréfléchi; j'ai prédit à un des plus illustres émigrés, le plus estimable, sans doute, puisqu'il ne démentit jamais la franchise de son caractère, le sort qui attendoit les nobles & leurs projets; & ma dernière prédiction ne s'accomplira pas moins que les autres. Anciens nobles, vous le verrez; mais quand il ne sera plus temps d'appliquer le remède. Vous ne pourrez juger avec justesse, puisque les préjugés sont votre télescope. Je dois d'avoir vu détruire les miens, aux réflexions que j'ai faites au milieu de la révolution de l'Amérique, dont j'ai pu appliquer la cause aux grands abus de tous les gouvernemens de l'Europe. Je n'ai pas parcouru la surface de ces empires, sans y faire de profondes réflexions (1).

Si Louis XVI adopte enfin sincèrement la révolution & ses principes, si, avouant qu'il a été trompé, qu'il n'a jamais connu le vœu de ses peuples, il prouve qu'en effet il ne veut plus nous gouverner

---

(1) Ce que je dis, je pourrois le prouver par un mémoire remis à M. de Montmorin, & fait à la demande de M. de Vergennes; où j'annonçai ce qui s'est exécuté depuis sur l'Empire Ottoman: je donnai le seul moyen d'en empêcher l'exécution, ou au moins d'en faire partager les avantages à la France. Ce mémoire, je l'ai fait à Cracovie au mois de novembre 1787.

que selon nos lois, il verra se détruire toutes ces associations qui, si elles subsistoient plus long-temps, anéantiroient la constitution. Il verra l'ordre se rétablir par-tout; il verra le militaire reprendre sa discipline qui en fait le nerf; & l'on peut lui prédire la plus belle destinée que puisse ambitionner un monarque. Les mauvaises lois de circonstances qui ont été faites, feront bientôt anéanties. Il lui sera si facile d'obtenir la confiance & le cœur d'une nation, dans l'essence de laquelle existe l'amour des rois! Il verra du haut de son trône les principes de la Constitution Française se propager dans toute l'Europe, la folle résistance des souverains ébranler leurs trônes; il deviendra l'arbitre de la cause des peuples contre les rois. La nation fière de voir jouer à son roi un si grand rôle, lui donnera les moyens de le soutenir; & si les souverains de l'Europe, ligués contre la France, veulent anéantir notre liberté, ce vain effort ne fera qu'accélérer le moment de sa gloire.

Quel effet pourroit produire cette croisade féodale dont je crois avoir démontré la folie? Que le premier moment de la guerre passée, les troupes destinées à anéantir notre constitution, serviroient à la destruction de ceux qui les auroient abusées. Dans une guerre de la nature de celle qui seroit entreprise contre nous, c'est d'autres calculs qu'il faudroit former. Les combinaisons qui ont dirigé jusqu'ici les Cabinets des grandes Puissances, seroient bien nulles. Je le demande à ces profonds politiques qui conduisent tous ces Cabinets, qu'ils me disent ce que deviendroient à l'issuë de cette guerre ces nombreux *pacta conventa familiaris*? Croient-ils que les peuples penseroient alors qu'ils appartiennent à une famille, qu'ils en sont l'héritage, que leur pays peut être morcelé, transporté

par les femmes dans les maisons étrangères, placées aux deux extrémités de l'Europe ? Ils leur diroient : les souverains n'ont été donnés au monde que pour en faire le bonheur. Vous, Princes de l'empire, vous n'êtes que des usurpateurs ! Vous avez envahi le droit de régner sur nous, quand vous n'étiez que gouverneurs ; & vous voulez étendre ce droit jusqu'à celui d'en faire hériter vos collatéraux ! Vos petits États morcelés, divisés, nous séparent de ceux auxquels nous aurions intérêt d'être unis. Non : il ne peut plus en être ainsi. Alors, un nouvel ordre de choses prendra la place de cet ordre monstrueux. Si la Maison d'Autriche avoit eu une politique sage, si son chef, au lieu de réintégrer dans leurs usurpations les nobles & le clergé, avoit temporisé avec ces usurpateurs, il seroit devenu le seul souverain de l'Empire ; mais, aujourd'hui, cet Empire seroit partagé en plusieurs grandes souverainetés. Votre faute, Léopold, est irréparable.

La tactique employée dans cette guerre, seroit aussi neuve pour les généraux qui commanderoient les armées, que la politique pour les ministres qui dirigeroient les opérations des Cabinets : pense-t-on que ces premiers génies militaires, les Meulendorf, les Kalkereiter, les Gaudy, consentissent à courir les risques de perdre, dans une guerre aussi injuste qu'impolitique, une réputation bien méritée ? Ces hommes éclairés, philosophes, ne terniront pas leur gloire, ne souilleront pas leurs âmes dans la querelle des despotes, appelant des droits imprescriptibles des Nations.

Il est certain que les armées de nos ennemis ne manqueront pas d'officiers, si elles veulent se servir des grands moyens que leur offrent les réfugiés françois ; mais pense-t-on que les Allemands se trou-

vent d'humeur à se voir commander par des militaires qui ont abandonné leurs postes, dans leur propre pays, par des hommes sans patrie ? Car, celui qui, en effet, ne rougit point d'abjurer l'amour de ses concitoyens, au point de préférer de vaines chimères, que la plupart d'entr'eux ne perdoit pas, au bonheur d'un grand peuple, à la gloire de tenir leur rang de leur mérite, de leurs talens, des vœux ou des suffrages de leurs concitoyens ; je le demande aux hommes impartiaux, de tels mortels méritent-ils d'avoir une patrie ? Faut-il que, pour eux, les Nations prodiguent leur sang, leur or, abandonnent leur commerce, détruisent leur culture ? Oui, je vous le dis, hommes présomptueux, perdez cette espérance : car, si vous entraînez, dans votre cause, les souverains des grandes puissances de l'Europe, il faudroit qu'ils ne se fussent pas permis une réflexion ; il faudroit que leurs ministres, leurs conseils fussent tombés en démençe.

Si vous parveniez cependant à les égarer à ce point, il y auroit sans doute un moment d'une crise terrible : celui où les satellites du despotisme, amenés des extrémités de l'Europe, ignorant la cause qu'ils viennent défendre, verroient stimuler leur courage par l'espoir d'une riche proie. Mais plus vous auriez embelli le tableau des avantages qui les attendent, plus aussi, lorsqu'ils trouveroient, au lieu de ces avantages, des fatigues, des travaux & la mort (1), ils

---

(1) Je dis plus : au point d'exaltation où sont les esprits aujourd'hui, à en croire l'opinion actuel des citoyens françois ; aucun d'eux ne voudra s'abaisser à demander la vie à nos ennemis, ils ne sauront que combattre & combattre jusqu'à la mort ; ils pardonneront à des soldats trompés, mais les chefs, depuis le général de l'armée, jusqu'aux sous-officiers, ne pourront échapper à la mort.

tourneroient leur fureur contre les insensés qui les auroient trompés.

Nos places s'approvisionnent, & elles le feront incessamment; nos positions sont connues des généraux destinés à commander nos armées; il nous reste autant d'officiers qu'il en faut pour commander nos soldats; & ils feront connoître l'énergie que peut donner aux François l'amour de la liberté. Il n'existe pas un citoyen dans l'empire qui ne préfère la perte de sa propriété, celle de sa famille, celle de ce qu'il a de plus cher, & de s'ensevelir plutôt sous les débris des lois, que de retomber sous l'empire d'hommes qui méconnoissent assez les droits de l'humanité, pour croire un grand peuple destiné à alimenter leur luxe, à servir à leurs déprédations.

Avec de telles dispositions que peut redouter une grande Nation, de deux factions aussi impuissantes qu'irréfléchies? Pensent-elles abuser plus long-tems un roi qu'elles veulent faire servir à leur ambition? Croient-elles lui persuader que sa puissance sera plus grande, quand, livré dans leurs mains sans l'appui de la loi, ce levier lui manquera pour donner l'action à son autorité? Et quels sont donc les titres des chefs présomptueux de ces deux factions, pour persuader à la France que leurs talens sont assez grands pour être substitués à la volonté d'un grand peuple manifesté par ses représentans, pour remplacer avec avantage l'autorité que la loi a remise dans les mains du monarque? Non, Louis, vous ne tarderez pas à distinguer vos véritables amis, de ceux dont les foibles mains voulant s'emparer des rênes de votre empire, n'ont pas même eu la force d'arriver jusqu'à Varennes pour vous dégager, n'ont pas eu le génie de combiner leur plan, de savoir s'ils



Étoient les dépositaires de la confiance des troupes ; de ceux qui, oubliant leurs noms & leur naissance , vont remplir l'Europe de leurs cris , abaisser le sang dont ils sont nés , jusqu'à mendier des secours qui leur sont refusés avec dédain ; ou de ceux enfin qui , voulant vous faire régner au nom de la loi , verseront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le maintien de celle qui a su vous assurer une autorité que des ministres probes & courageux prouveront bien à ces factieux être au-dessus de celle qu'ils regrettent tant. Les ingrats ! c'est après avoir dissipé les trésors de l'Etat ; après vous avoir abusé , par la perversité des ministres qui vous entouroient , qu'ils vous abandonnent , dans la crise qu'ils ont eux-mêmes provoquée. Je vous le demande à vous-même , est-ce là vous prouver leur attachement ? Cette conduite donne-t-elle un titre à votre confiance ? Je ne pense pas que vous puissiez le croire.

Je reviens à l'effet que doit avoir une guerre entreprise contre la France , pour détruire sa constitution. Son effet naturel fera l'instruction des peuples qui nous environnent (1) , leur desir de partager les avantages & le bonheur que promet aux François cette constitution. Ce desir fera , sans doute , augmenté par le poids énorme que fera porter sur eux la présence des troupes. Leur mécontentement se communiquera par eux-mêmes aux soldats. Qu'un siège en fasse perdre un grand nombre , le mécontentement devien-

---

(1) L'effet naturel que produira l'appareil de guerre qui nous environnera , sera la demande des motifs qui la provoquent , & la réponse sera : « les despotes , furieux de voir briser les fers » de la nation françoise , veulent , pour mieux river les vôtres , » lui arracher la liberté , que lui a rendue sa constitution ».

dra général, la mésintelligence se mettra entre les alliés, l'invincible Armada se dispersera. Les armées françoises, en entrant dans l'Empire, ne trouveront que des amis : de bons assignats, imprimés en allemand, en paieront les dépenses ; les municipalités, les districts, les départemens qu'elles établiront, mettront en vente les biens du clergé, les biens nationaux formant les domaines des princes souverains ; & ces biens deviendront le prix des assignats. Les peuples, délivrés de toute charge, de la dîme, des corvées illimitées, béniront leurs libérateurs : voilà quelle seront les suites de cette guerre. C'est aux souverains des grands États de l'Empire & de l'Europe à peser, dans leur sagesse, si, pour servir la folie de quelques émigrés, ils veulent compromettre leur puissance ; ou si, réfléchissant aux avantages que peuvent tirer les grands États de l'Europe, pour la stabilité de leur pouvoir, de l'ordre qui s'établit, il n'est pas préférable pour eux de donner des chartres aux peuples, qui les tirent de cet état avilissant sous lequel ils succombent. Encore un moment, & tous les pouvoirs usurpés se détruiront. Les peuples de la rive droite du Rhin ont déjà les yeux fixés sur l'autre rive, & contemplent les cultivateurs rentrant, sans les partager, les fruits de leur labour. Souverains, prévenez l'orage ; & vous, ô Roi des François, ne ternissez pas la réputation de probité que vous méritèrent vos vertus privées, en manquant à la foi de vos sermens. Songez qu'ils ont lié tous les véritables amis de la monarchie ; que l'opprobre attend quiconque manquera à ses sermens ; qu'il est du devoir de tout François qui les a prononcés, de s'anéantir plutôt que d'avoir à compter à la race future de la destruction de la chartre des nations. Vous occupez un trône où vos ancêtres vous ont ravi

Pespoir d'effacer la gloire que l'on attribuoit autrefois aux hauts faits de ces illustres brigands dont les conquêtes ont fait verser tant de larmes. Ils vous ont laissé à acquérir une gloire inconnue des potentats : celle de donner la liberté aux nations, de les affranchir de toutes les usurpations. Vous avez donné la liberté à l'Amérique ; vous avez consenti celle des François ; ne revenez pas sur vos pas ; entrez dans la carrière : osez-la parcourir. Votre fermeté , dans cette noble entreprise , peut seule assurer la réunion des partis divers : les zélés partisans de la monarchie vous seconderont dans votre vœu de rétablir l'ordre, de détruire les factions, de voir réformer les mauvaises lois de circonstances que des résistances inconsidérées ont provoquées. Secondez le besoin d'une nation aimante : elle vous invite à lui rendre le sien. Il ne tient qu'à vous, Sire, d'éteindre, pour jamais, ces opinions républicaines qui un instant sembloient prévaloir. Paris veut un roi ; son intérêt l'exige. Il sentira qu'il ne peut le conserver qu'en le partageant quelquefois avec les peuples des provinces. Faites-le leur connoître, non environné de terreur, mais de cette affabilité qui doit être la marque distinctive d'une autorité tutélaire : que vos descendans, instruits par votre exemple, rendus chers aux races futures par les bienfaits inexprimables d'une sage administration, bénissent l'Assemblée de ses représentans qui conserva cette autorité bienfaisante.

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and is difficult to decipher due to its lightness and the texture of the paper.]